



Festival du Film Environnemental

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

14^{ème} édition

13 au 17
Mars 2023

POITIERS

Le présent règlement a été constitué dans le but de faciliter le bon déroulement du festival. Il fixe les conditions devant être respectées par les participants ainsi que celles liées aux œuvres présentées.

Article 1- Définition et objet

Gratuit et ouvert à tous, ce festival a été créé en 2008 et est organisé chaque année par des étudiants de l'ENSIP. Le FFE est destiné à promouvoir le respect de l'environnement à travers la diffusion de courts métrages qui ont pour but de faire prendre conscience de l'état actuel de la planète et des dangers qu'elle court et/ou en montrant toute sa beauté et son esthétisme.

Le festival aura lieu du 13 au 17 mars 2023.

Article 2- statut des participants

Toutes les participations sont acceptées.

Article 3- Inscription

-les inscriptions se font en ligne sur la plateforme d'inscription des courts métrages www.filmfestplatform.com ou sur notre site internet.

-Les demandes d'inscription doivent être envoyées au plus tard le 20 janvier 2023.

Article 4- détails sur les œuvres

-Le sujet de l'œuvre présentée doit avoir un rapport avec l'environnement et ne doit pas contenir d'images à caractère raciste et choquant.

-La durée maximale d'une œuvre est fixée à 15 minutes.

Article 5- formats vidéo et audio

-Le codec utilisé pour le flux vidéo doit être l'un des suivants : H264, MPEG4, DivX/XviD, AVC.

-Le codec utilisé pour le flux audio doit être l'un des suivants : DTS, AC3, AAC, MP3, WMA.

-Le conteneur des œuvres doit être l'un des suivants : AVI, MKV, WMV

-Les qualités vidéo et audio doivent être assez conséquentes pour un bon confort visuel lors de la projection (au moins 256 kbps pour le débit audio et 2000kbps pour la vidéo).

Pour résumer, les œuvres doivent être de bonne qualité, avoir une extension en .avi, .mkv ou .wmv et utiliser des codecs audio et vidéo courants.

Article 6- droits de diffusion

Les œuvres envoyées seront, si elles sont sélectionnées, diffusées lors de la quatorzième édition du festival du film environnemental le vendredi 17 mars 2023. Le public sera composé d'étudiants de Poitiers, de Pictaviens, des réalisateurs venus présenter leurs œuvres et d'un jury.

Article 7- Média et communication

Les ayants droit d'un film sélectionné cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies et d'extraits de leur film (20% maximum de la durée totale du film) pour diffusion à des fins promotionnelles dans les publications du Festival, dans la presse, sur les chaînes de télévision et sur le site internet ffeensip.com.

Article 8- FFE Bambin

Votre film peut aussi être sélectionné pour participer à la journée FFE Bambin, ce film aura un but éducatif afin de sensibiliser les enfants aux problématiques de l'environnement et sera sous une forme plus courte (2-5 min).

Article 9- Invitation

Les réalisateurs dont les films sont sélectionnés seront invités à Poitiers pendant le Festival.

Les conditions d'accueil (transport, hébergement et restauration) seront communiquées à chaque participant lors de l'annonce de sa sélection.

Les invités seront sollicités pour présenter leur court métrage le vendredi 17 mars 2023.

Article 10- Prix

Lors de la compétition, quatre prix sont décernés: animation, documentaire, fiction et amateurs. Les gagnants de chaque catégorie se verront remettre 400 euros de la part des présidents du jury et du festival.

Chaque concurrent devra définir la catégorie dans laquelle il veut concourir entre animation, documentaire et fiction, la catégorie amateur étant indépendante des autres, elle s'applique à tous les films réalisés par des amateurs (*tout concurrent n'étant pas issu d'une école de cinématographie*).

Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



Festival du Film Environnemental

SUBMISSION RULES

14th edition

13th to 17th of

March 2023

POITIERS

These rules have been set to ensure that the Environmental Film Festival (FFE) goes smoothly and the submission quality remains high.

Article 1 – About the festival

The festival is free and open to all. The first festival was created in 2008 and is organized every year by students of ENSIP (Engineering School of Poitiers, France). FFE promotes environmental protection and highlights the beauty of the Earth through the showing of short films. The aim is to bring into focus the current state of our planet and the environmental risks it faces. The entrance to the event is free and the fourteenth edition of the Environmental Film Festival will take place on the 13th to 17th of march 2023.

Article 2 - Status of contributors

All FFE contributors are accepted.

Article 3 – Registration

-The registration form must be done online on the registration platform for short films www.filmfestplatform.com or on our own website.

-**The deadline for submission is 20th of January 2022.**

Article 4 - Details on submissions

-The topic of the submissions has to be related with the environment and cannot contain racist and offensive material.

-**The maximum running time is 15 minutes.**

Article 5 - Video and audio format

The codec used for video flow has to be one of the following: H264, MPEG4, DivX/XviD or AVC. The codec used for audio flow has to be one of the following: DTS, AC3, AAC, MP3 or WMA. The container format for submissions must be one of the following: AVI, MKV or WMV. The video and audio quality has to be sufficient for a good audience experience during the showing (at least 256 kbps for the audio rate and 2000kbps for the video rate).

Article 6 - Broadcasting rights

The submissions, if selected, will be broadcast during the fourteenth edition of the Environmental Film Festival on Friday 17th march 2023. The audience will be made up of students of Poitiers, citizens of Poitiers, other filmmakers and the jury.

Article 7 - Media and publicity

The rights-holder of a selected film authorizes free reproduction of stills and clips [20% of total duration] for all FFE publications, press, TV coverage and on the Internet ffeensip.com.

Article 8- FFE Bambin

The video can also be picked to participate to the "FFE Bambin". In that case, its goal will be to let the children know about environmental issues in a shortened version (2-5 minutes.)

Article 9 – Invitation

Creators of the selected films will be invited to Poitiers for the festival. Reception details (transport, accommodation and catering) will be sent at the time of the selection announcement. These guests will be invited to introduce their film on Friday 17th march 2023.

Article 10 – Prices

During the festival, four prices are awarded: animation, documentary, fiction and amateur. Winners of each category will receive 400 euros from presidents of the jury and the festival. Each competitor should define the category where he wants to compete between animation, documentary and fiction, the category amateur is separate from the others, you only need to be a beginner to compete for this category. (any competitor who doesn't come from a cinematography school)

Date and signature, preceded by the words "Read and approved":